

Décision

Générale

colonial

Décision n° 939 du 9 octobre 1951

n° 939

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 octobre 1951

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro
1 novembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois à passer à Tadjoura est accordé à : N° Mle 1650. Houmad. Ahammad, 2e cl., 1er Cie. Pendant son congé, ce milicien percevra la solde nette dégagée de tous accessoires.